



Réorganiser juridiquement mon entreprise

Faire entrer un nouvel actionnaire, simplifier l'organigramme ou encore rapprocher des activités sont autant de raisons pour réfléchir à la réorganisation d'un groupe.

Si elle a pour but de simplifier ou de résoudre un certain nombre de problématiques, cette opération n'est jamais neutre et peut également avoir des conséquences indésirables.

Réorganiser en mesurant les conséquence

En tant que chef d'entreprise, vous devez constamment faire face à des changements et adapter votre organisation aux contraintes ou évolution de votre activité.

À la manière d'une mise sur le marché d'un vaccin, il est indispensable de s'assurer, préalablement à la réorganisation juridique, que le bénéfice va être supérieur aux effets indésirables en mesurant les conséquences juridiques, sociales, fiscales et comptables de ce ou ces changements.

Notre mission comprend :

- Une étude préalable incluant :
 - Des propositions de réorganisation répondant au mieux à vos préoccupations
 - Les impacts sociaux, fiscaux, juridiques, comptables
- Un rendez-vous de synthèse pour valider les options
- La mise en place de la réorganisation

Nos tarifs

Cette mission fait l'objet d'une lettre de mission dont le tarif dépend essentiellement du contexte, du degré de complexité des éléments à évaluer (biens incorporels, immobilier ...), des méthodes mises en œuvre.

- Étude préalable (au temps passé) : à partir de 150 € HT/ heure
- Réorganisation juridique (au temps passé) : à partir de 100 € HT/ heure + les frais et droits d'enregistrement

Contactez-nous pour obtenir une offre personnalisée